

**LASEP**LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES  
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL**Bulletin**

d'information officiel de la LASEP

**INDEX BIO 1**

- LASEP
- CALENDRIER SPORTIF 2025/2026
- EXTRAIT DU RAPPORT CA : 08.07.2025
- INFORMATIONS ET RAPPELS RELATIFS À LA RENTRÉE SCOLAIRE
- RÉUNION D'INFORMATIONS POUR TOUS LES NOUVEAUX DIRIGEANTS
- 20<sup>e</sup> YOUNG WALKERS' DAY
- 39<sup>e</sup> CROSS NATIONAL DE LA LASEP
- INSCRIPTIONS - MANIFESTATIONS SPORTIVES
- FORMATIONS
- ÉCHO DE LA PRESSE & PHOTOS

De Sporty, de Conseil  
d'Administration an  
d'Sekretariat vun der  
LASEP wënschen eng  
gutt Schoulrentrée  
2025-2026 !



**LASEP a.s.b.l.**

---

Ligue des associations sportives  
de l'enseignement fondamental  
*fondée en 1964*

**► ADRESSE :**

---

Maison des Sports  
3 Route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN  
tél. : (+352) 48 55 70 / (+352) 691 48 55 70  
(Nicole Kuhn-Di Centa)

info@lasep.lu  
www.lasep.lu

**► CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)**

---

**Présidente :**

Nicole Kuhn-Di Centa

**Vice-Président :**

Marcel Rath

**Vice-Président :**

Steve Kimmel

**Secrétaire Général :**

Lis Bausch

**Trésorier Général :**

Romain Weis

**Administrateurs :**

Clara Dos Reis,  
Steve Gierenz,  
Honoré Gregorius,  
Maximilien Lehnen,  
Steve Marx,  
Jutta Meyer,  
Carole Ressleringer,  
Carole Stoos

**Consultants :**

Björn Poels, Norma Zambon

► **COMMISSION DES FINANCES (CF)**

---

**Responsable :**

Steve Kimmel

**Membres :**

Lis Bausch, Marcel Rath, Carole Stoos

► **COMMISSION TECHNIQUE ET SPORTIVE (CTS)**

---

**Responsables :**

Steve Marx

**Athlétisme :**

Yannick Frantz, Roger Klein

**Butzen :**

Célia Pinto, Tania Valle

**Gymnastique :**

Olena Malyarova

**Jeux de balle :**

Manuela Balestra

**Ringen und Raufen :**

Norbert Schmit

**Innovations :**

Marco Pires

► **SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF - ÉLABORATION BIO**

---

**Contenu administratif :**

Lis Bausch (Secrétaire Général)

**Contenu technique :**

Steve Marx (Responsable CTS)

**Layout BIO LASEP :**

Ralf Heiler (Coordinateur Général - Assistant de la Présidente)

✉ info@lasep.lu / ☎ : (+352) 48 55 70

## Wie mécht wat?

### Les responsabilités au sein de la LASEP

**Mme Nicole KUHN-DI CENTA**

**Présidente** - Décharges, conventions, ressources humaines

✉ nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu, (+352) 691 48 55 70

**M. Steve KIMMEL**

**2<sup>e</sup> Vice-Président et Responsable de la Commission des Finances** - Finances, séances hebdomadaires, remplacements

✉ steve.kimmel@lasep.lu, (+352) 691 58 77 76

**M. Romain WEIS**

**Trésorier Général** - Finances, paiements, décomptes

✉ romain.weis@lasep.lu, (+352) 48 55 70

**M. Steve MARX**

**Responsable Commission Technique et Sportive (CTS)** - Manifestations sportives, inscriptions, formations, gestion du matériel, coordination logistique, BIO

✉ steve.marx@lasep.lu, (+352) 691 61 73 94

**Mme Lis BAUSCH**

**Secrétaire Général** - BIO, coordination administrative

✉ lis.bausch@lasep.lu, (+352) 48 55 70

**M. Ralf HEILER**

**Coordinateur Général - Assistant de la Présidente** - Clubee, licences, BIO, coordination administrative et générale

✉ ralf.heiler@lasep.lu, (+352) 48 55 70



# Calendrier sportif 2025/2026

16.10.2025	Jeudi	<b>20° YOUNG WALKERS' DAY</b> à Remerschen	Cycles 1-4
28.10.2025	Mardi	<b>39° CROSS NATIONAL</b> à Diekirch *	Cycles 1-4
<i>Congé de la Toussaint</i> 01/11/2025 - 09/11/2025			
18.11.2025	Mardi	<b>PROMOTION HANDBALL</b> à Dudelange	Cycles 3-4
27.11.2025	Jeudi	<b>BUTZENDAG</b> à Bertrange	Cycles 1-2
02.12.2025	Mardi	<b>BUTZENDAG</b> à Diekirch et à Wilwerwiltz	Cycles 1-2
04.12.2025	Jeudi	<b>BUTZENDAG</b> à Reckange-sur-Mess	Cycles 1-2
11.12.2025	Jeudi	<b>PROMOTION JUDO</b> à Wincrange	Cycles 1-2
16.12.2025	Mardi	<b>FÊTE DE FOOTBALL INDOOR</b> à la Coque *	Cycles 4
<i>Vacances de Noël</i> 20/12/2025 - 04/01/2026			
13.01.2026	Mardi	<b>6° FUN-ATHLETICS</b> à la Coque *	Cycles 3-4
29.01.2026	Jeudi	<b>PROMOTION BADMINTON &amp; STREET RACKET</b> à Strassen	Cycles 2-4
10.02.2026	Mardi	<b>34° FÊTE DE BASKETBALL</b> à Ettelbruck *	Cycles 3-4
<i>Congé de Carnaval</i> 14/02/2026 - 22/02/2026			
03.03.2026	Mardi	<b>19° MINIBUTZEN &amp; BUTZEN</b> à la Coque	Cycles 1-2
19.03.2026	Jeudi	<b>PROMOTION DANCE</b> à Helperknapp	Cycles 1-4
24.03.2026	Mardi	<b>31° FÊTE DE NATATION</b> à Luxembourg-Cents *	Cycles 3-4
<i>Vacances de Pâques</i> 28/03/2026 - 12/04/2026			
28.04.2026	Mardi	<b>BREVET SPORTIF NATIONAL et BREVET SPORTIF LASEP</b> à la Coque *	Cycles 2-4
07.05.2026	Jeudi	<b>PROMOTION GYMNASTIQUE</b> à Hosingen et à Soleuvre	Cycles 1-4
19.05.2026	Mardi	<b>AUSDAUERLAF RONDERËM DE SÉI</b> à Echternach *	Cycles 1-4
<i>Congé de la Pentecôte</i> 23/05/2026 - 31/05/2026			
04.06.2026	Jeudi	<b>SPILLCROSS</b> à Bissen	Cycles 1-4
09.06.2026	Mardi	<b>PROMOTION AQUATHLON</b> à la Coque	Cycles 3-4
18.06.2026	Jeudi	<b>OLYMPIAD MAM SPORTY</b> à la Coque	Cycles 1-4
03.07.2026	Vendredi	<b>JOURNÉE DES DIRIGEANTS</b> à la Coque	

\* Manifestations sportives à caractère compétitif

## Annulation d'une manifestation sportive

Une manifestation sportive de la LASEP peut être annulée le jour même de la manifestation pour cause d'intempéries ou pour d'autres raisons non prévisibles. L'annulation est communiquée aux secrétaires et aux dirigeants responsables avant 10h00 -> message via SMS.

**Extrait de rapport de la réunion CA de la LASEP  
du mardi, 08 juillet 2025 à Strassen**

Présences :

Nom, fonction	Droit de vote	Présence	Nom, fonction	Droit de vote	Présence
Kuhn-Di Centa Nicole, Présidente	Oui	X	Lehnen Maximilien, membre	Oui	exc
Rath Marcel, 1 <sup>er</sup> Vice-Président	Oui	exc	Marx Steve, responsable CTS	Oui	X
Kimmel Steve, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Oui	X	Meyer Jutta, membre	Oui	X
Bausch Lis, Secrétaire Général	Oui	X	Resslinger Carole, membre	Oui	exc
Weis Romain, Trésorier Général	Oui	X	Stoos Carole, membre	Oui	exc
Dos Reis Clara, membre	Oui	X	Poels Björn, consultant	Non	
Gierenz Steve, membre	Oui	X	Zambon Norma, consultante	Non	
Gregorius Honoré, membre	Oui	X	Ralf Heiler, Coordinateur Général	Non	X

	Mot de bienvenue de la Présidente
	Madame Nicole Kuhn-Di Centa salue les membres du CA pour la neuvième et dernière réunion de l'année scolaire 2024-2025. Elle remercie le Conseil d'Administration, la Commission Technique et Sportive, le Bureau Exécutif et le Coordinateur Général pour la bonne ambiance et la bonne collaboration tout au long d'une année scolaire pleine de défis qui ont été surmontés avec bravoure !
	Vérification du Quorum
	Il est arrêté que le quorum est atteint.
	1. Communications de la Présidente
Décès mère Céline François	Le Conseil d'Administration exprime ses <b>condoléances</b> à Madame Céline François (membre du Conseil de Discipline LASEP) suite au décès de sa mère. Un don a été fait.  De nombreuses <b>réunions</b> ont eu lieu entre juin et juillet 2025. Madame Nicole Kuhn-Di Centa en cite quelques-unes dans ses communications.
Billek	14.05.25 : Réunion avec le syndicat des communes de Flaxweiler et de Wormeldange pour l'enseignement et l'éducation ( <b>Billek</b> ) Courrier recommandé Billek du 20.06.25, réponse BEX LASEP par courriel du 25.06.25, à ce jour pas de réponse → Organisation séances LASEP 2025-2026
AS Sandweiler	Courriel du 19.06.25 Réunion du 02.07.25 : Madame Kuhn-Di Centa, Madame Carole Resslinger, Madame Jil Wirtz – Directrice adjointe <b>Inter-Actions A.S.B.L.</b> → Organisation – collaboration SEA séances LASEP 2025-2026
Plattform Bewegung	25.06.25 : Réunion <b>MENJE « Plattform Bewegung »</b> → Dispositif « Zusammen Aktiv »
Comité des présidents d'écoles VDL	01.07.25 : Réunion <b>Comité des présidents d'écoles de la Ville de Luxembourg</b> → Présentation LASEP
Collège échevinal Préizerdaul	04.07.25 : Réunion <b>Collège échevinal Préizerdaul</b> → Convention MENJE-SEA-LASEP-COMMUNE Madame Nicole Kuhn-Di Centa est contente qu'un groupe LASEP <b>précoce</b> démarrera à partir de la rentrée scolaire 2025-2026.

Fête AS Dudelange	Madame Nicole Kuhn-Di Centa a assisté à la <b>fête de fin d'année de l'AS Dudelange</b> en date du 05.07.25. Elle remercie et félicite l'AS pour l'organisation d'une fête très réussie !
Fête AS Junglinster	Madame Nicole Kuhn-Di Centa assistera à la <b>fête de fin d'année de l'AS Junglinster</b> en date du 11.07.25. Elle remercie l'AS pour l'invitation.
	<b>2. Approbation du rapport de la réunion CA du 12.06.2025 (approuvé par courriel le 19.06.2025)</b>
	Le rapport de la réunion <b>CA du 12 juin 2025</b> a été approuvé à l'unanimité par courriel le 19 juin 2025 et publié en ligne à la même date.
	<b>3. Cotisation gratuite pour les licenciés LASEP à partir de la rentrée scolaire 2025-2026</b>
	Cotisation gratuite pour les licenciés LASEP à partir de la rentrée scolaire 2025-2026 <b>Vote unanime AGE 16.06.25</b>  Tous les documents LASEP ont été adaptés en ce sens ( <b>Vademecum LASEP, Guide pour les dirigeants LASEP, fiche d'inscription standardisée</b> ) en date du 17.06.25. La plateforme de gestion <b>CLUBEE</b> sera également adaptée pour la rentrée scolaire 2025-2026.
	<b>4. Informations du secrétariat</b>
Leasing voiture de service	Leasing <b>voiture de service LASEP</b> – déplacements professionnels Livraison : 08.07.25
Game Changers	18.06.25 : La LASEP était représentée par Madame Nicole Kuhn-Di Centa et Monsieur Ralf Heiler lors de l'événement <b>Game Changers</b> – INAPS.
Brevet Sportif National	La LASEP était représentée par Madame Nicole Kuhn-Di Centa et Monsieur Steve Kimmel lors du <b>Brevet Sportif National</b> .
City Jogging	06.07.25 : La LASEP était représentée par Madame Nicole Kuhn-Di Centa lors du <b>City Jogging</b> à la Coque.
Wibbel & Dribbel	07.07.25-11.07.25 : Sur demande du MISPO, Madame Nicole Kuhn-Di Centa, Monsieur Ralf Heiler et Monsieur Steve Marx ont prêté main forte lors du <b>Wibbel &amp; Dribbel</b> à la Coque. La LASEP prend en charge une partie des <b>frais – t-shirts</b> Wibbel & Dribbel.
Prix Pierre de Coubertin	21.07.25-26.07.25 : <b>Prix Pierre de Coubertin</b> à Lausanne-Évian
	<b>5. Contrôles AS</b>
	Plusieurs <b>observations – séances hebdomadaires</b> au cours du troisième trimestre
	<b>6. Feedback AGE 16.06.25</b>
	<b>AGE 16.06.2025 (rapport sur le site LASEP)</b> - <b>Cotisation gratuite des licenciés LASEP à partir de la rentrée scolaire 2025-2026</b> → vote unanime AGE 16.06.25  - <b>Adaptation du Recueil des Règlements – point 1.1.b. et 1.1.c. – délai pour demander une licence</b> → vote unanime AGE 16.06.25  → Sur demande du secrétaire de l'AS Préizerdaul : précision <b>Recueil des Règlements, Guide pour les dirigeants LASEP, Esprit LASEP</b> :  <i>MANIFESTATIONS SPORTIVES À CARACTÈRE COMPÉTITIF - ÉQUIPES</i>  <i>Le Conseil d'Administration de la LASEP souligne l'importance de respecter le fair-play lors de l'inscription des équipes. En principe, il convient de privilégier les équipes dont les sportifs sont licenciés auprès de la LASEP depuis le début de l'année scolaire en cours.</i>  <i>Le Responsable de la CTS se réserve le droit, après vérification de la fiche d'inscription, de refuser celle-ci en cas de non-respect de l'esprit LASEP et des valeurs du fair-play.</i>

	<b>7. Paiement individuel</b>
	<b>Paiement individuel des secrétaires et des dirigeants</b> sur leurs comptes bancaires privés à partir de la rentrée scolaire 2025-2026. → Monsieur Ralf Heiler et Monsieur Romain Weis ont trouvé une solution technique Le Conseil d'Administration remercie Monsieur Ralf Heiler pour son aide !
	<b>8. Feedback Journée des dirigeants à la Coque (04.07.25)</b>
	Le Conseil d'Administration remercie la Coque pour l'organisation impeccable de cette soirée !  Dîner : 111 présences Ateliers sportifs : 12 participants (+5 encadrants)  Fotobox → à trouver un meilleur emplacement (éclairage) Haut-parleur → à trouver un meilleur emplacement <b>Parking</b> → informer les personnes de passer à la réception pour bénéficier des 3h gratuites <b>Activités sportives</b> → limiter à piscine + pétanque <b>Candy-Bar</b> → à refaire ! Le Conseil d'Administration remercie Madame Carole Ressler pour ce stand très réussi !  Réservation Coquille pour le <b>03.07.26</b> : OK
	<b>9. Conventions MENJE-SEA-LASEP-COMMUNE</b>
AS Kayl	OK (transmise au MENJE en date du 08.07.25)
AS Schiffflange	12.06.25 : SEA → Commune
AS Lintgen	Transmise au SEA en date du 12.06.25.
AS Préizerdau	Transmise à la commune en date du 08.07.25.
	<b>10. Projet Lidd &amp; Pixibuch LASEP – Monsieur Ralph Hilbert</b>
	Le Conseil d'Administration félicite Monsieur Hilbert pour l'excellente organisation dont témoigne la vidéo qu'il avait transmise au Bureau LASEP en date du 17.06.25.  Planning : 09.07.25 – <b>enregistrement chansons et vidéos</b> ApartTV (Courriel Ralph Hilbert du 01.07.25)  → Ouverture <b>AGO 2026</b> → À distribuer vidéos aux AS → warm-up <b>grandes manifestations sportives LASEP</b> → <b>Cadeau</b> pour les enfants ayant réalisé le projet : 1 séjour avec nuitée  Monsieur Ralph Hilbert a envoyé une première ébauche de texte – <b>Pixibuch</b> . Le Bureau Exécutif lui donnera un feedback avant les vacances d'été.
	<b>11. Feedback Olympiad mam Sporty (19.06.2025)</b>
	Olympiad mam Sporty en présence de Son Altesse Royale le Prince Louis, Monsieur Christian Jung, Directeur de la Coque, et Monsieur Laurent Deville, Président de la Coque <b>42 AS, 1044 enfants</b> Le <b>feedback</b> a été envoyé aux membres du CA en date du 03.07.25. → À trouver des solutions pour le départ des bus et pour l'atelier de danse (outdoor) ! Beaucoup de feedbacks très positifs ! Le Conseil d'Administration félicite Monsieur Steve Marx, responsable de la CTS, pour l'organisation exemplaire de cette manifestation sportive ! Un très grand Merci à KiddyEvent qui a prêté main forte !
	<b>12. Présentation Young Walkers' Day (16.10.2025), Cross National (28.10.2025)</b>
	YWD 2025 Monsieur Steve Marx & Monsieur Roger Klein – visite des lieux en date du 27.06.25 :

	→ chemin OK – pas de route à traverser Demande Environnement envoyée le 20.06.25
	<b>13. Adaptations calendrier sportif 2025/2026</b>
	Changements de dates – disponibilité Coque : Promotion Aquathlon – 05.03.26 → 09.06.26 Promotion Danse – 09.06.26 → 19.03.26 Butzendag – 17.03.26 → 03.03.26 → <b>vote unanime CA</b>  Les réservations pour les autres halls sportifs ont été envoyées le 03.07.25.
	<b>14. Divers</b>
Verkéiersgaart	Éventuelle collaboration LASEP – <b>Verkéiersgaart VDL</b> → à fixer rendez-vous fin septembre – début octobre 2025 (Monsieur Honoré Gregorius)
Licences, dirigeants, AS	08.07.25 : <b>8.704 enfants licenciés, 1001 dirigeants, 86 AS</b> 2 nouvelles AS à pd de la rentrée scolaire 2025-2026 : Rodange & Billek
Séances d'entraînement hebdomadaires régulières	7 AS ont fait une demande pour proposer <b>plusieurs séances d'entraînement hebdomadaires régulières par cycle/enfant à pd de la rentrée scolaire 2025-2026.</b> → OK
Prochaine réunion CA	Prochaine réunion CA : <b>24.09.2025 18h30 S.1</b>

Lis Bausch  
Secrétaire Général

## L'esprit « MULTI-SPORTS »

Vu l'importance pour les enfants de faire connaissance avec multitude de disciplines sportives, il est une fois de plus insisté sur le fait que la LASEP poursuit la philosophie « **MULTI-SPORTS** ».



Il est souligné qu'une séparation des sexes ne correspond ni à l'esprit intégrant de la LASEP ni à l'article 4 de la loi scolaire du 06 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental qui stipule que l'enseignement est commun aux filles et aux garçons. Une séparation systématique des sexes lors de l'inscription à la LASEP et pendant les séances d'entraînement hebdomadaires est donc inadmissible.

Le Conseil d'Administration invite tous les dirigeants et responsables des AS à utiliser le nom « LASEP » pour toute activité LASEP et à informer les enfants qu'ils sont des licenciés LASEP.

## Guide pour les dirigeants LASEP

(version du 07/06/2025)

Le Guide contient toutes les informations importantes et est la référence du dirigeant pour la bonne exécution de sa mission.

La version actuelle est téléchargeable sur le site de la LASEP sous la rubrique

[« formulaires - documents »](#).

## Le Vademecum LASEP

(version du 07/06/2025)

Le Vademecum est le complément du Guide. La version actuelle est téléchargeable sur le site de la LASEP sous la rubrique

[« formulaires - documents »](#).



## BIO - Bulletin d'Information Officiel de la LASEP

**D'gantz Joer iwver ëmmer gutt informéiert!  
An der Pabeiersioun oder online.**



QR-Code mam direkte  
Link op de BIO:



## Année sportive LASEP

### Séances d'entraînement hebdomadaires régulières

→ début : **1<sup>er</sup> octobre au plus tard**

→ fin : **15 juillet**

## Philosophie 8 - 12 - 15 de la LASEP

Les AS sont invitées à respecter le **principe 8 - 12 - 15** :

- C1-précoce : une séance hebdomadaire par 8 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +2.
- Cycle 1 (préscolaire) : une séance hebdomadaire par 12 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +4.
- Cycles 2 à 4 : une séance hebdomadaire par 15 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +7.

En cas d'encadrement d'enfants à besoins éducatifs spécifiques, la CF peut adapter le nombre de séances hebdomadaires accordées.

## Note importante

À partir de la **rentrée scolaire 2025 - 2026**, il sera possible d'augmenter le nombre des séances d'entraînement hebdomadaires régulières **par groupe** en y ajoutant des **créneaux supplémentaires**. Cette extension reste soumise à une autorisation préalable sur demande adressée par courriel à la Présidente [nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu](mailto:nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu) .

But de cette extension :

- renforcer le développement sportif progressif et durable,
- permettre un encadrement pédagogique plus individualisé et efficace,
- optimiser les performances sportives,
- favoriser la cohésion et la dynamique de groupe.

## Encadrement lors des manifestations sportives LASEP

Depuis l'année scolaire 2023-2024, l'encadrement lors de manifestations sportives se fait **en principe** suivant la **philosophie 8-12-15 de la LASEP** (cf. Guide pour les dirigeants LASEP et Vademecum LASEP).

**Le cas échéant, des précisions** seront communiquées lors de la publication des différentes manifestations sportives **au BIO**.

L'éventuel surplus de dirigeants est intégré aux ateliers sportifs en tant qu'aide.

## Le formulaire d'inscription standardisé

Vu les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD), **il est impératif d'utiliser le formulaire d'inscription standardisé**. Il peut être téléchargé sur [lasep.lu](http://lasep.lu) sous la rubrique « formulaires » .

**L'utilisation de ce formulaire est obligatoire**



## Les licences collectives

**Avant d'entamer des activités LASEP** dans les AS, il faut impérativement que chaque enfant participant aux séances d'entraînement hebdomadaires et aux activités sportives soit inscrit sur la licence collective dûment validée par le Secrétariat de la LASEP.

Les licences collectives des enfants doivent impérativement être gérées, demandées et accordées moyennant la plate-forme de gestion Clubee.

Les licences sont validées sous réserve des données exactes !!!

La date limite de transmission des licences au Secrétariat de la LASEP est fixée au **30 septembre** de chaque année (**Décision du CA du 08 juillet 2020**).

**Les secrétaires des AS sont priés de n'envoyer que leur listing définitif pour la validation des licences.**

La période entre le 15 septembre et la date butoir est à considérer comme temps de « carence » : les enfants qui participent aux séances doivent être inscrits au niveau local dès leur première participation et sont assurés via les assurances respectives de la LASEP.

Cette disposition n'affecte pas la possibilité de rajouter des enfants au-delà de la date butoir et ne dispense pas les secrétaires des AS de contrôler et de tenir à jour les licences collectives en cours d'année.



## Les licences 2025-2026 - 0 €

**!!! Aucun autre montant que celui voté par l'AGE en date du 16.06.2025 ne doit être appliqué par les AS -> 0 € par licence !!!**

## Le Personnel LASEP de l'AS

Une **fiche personnelle LASEP** est à remplir et à signer obligatoirement par chaque intervenant LASEP.

Avant d'entamer des activités LASEP dans les AS, il faut **impérativement** que chaque intervenant participant aux séances d'entraînement hebdomadaires et aux activités sportives ait rempli et signé la fiche personnelle LASEP.

Le secrétaire de l'AS est responsable pour le stockage des fiches personnelles LASEP de son AS. L'intervenant doit remplir une nouvelle fiche uniquement si une ou plusieurs données ont changé.

**Pour l'année scolaire 2025-2026, chaque intervenant doit remplir et signer une nouvelle fiche personnelle LASEP en indiquant son numéro de compte bancaire.**

**La fiche personnelle est disponible sur le site internet LASEP.**

Les données des dirigeants, remplaçants, accompagnateurs et du secrétaire de chaque AS sont à adresser au Secrétariat de la LASEP moyennant la plate-forme de gestion Clubée pour le 30 septembre 2025 au plus tard, et ce conformément à la législation RGPD.

Toutes les mises à jour sont à communiquer sans délai au Secrétariat de la LASEP.

**En cas d'urgence**, les deux modèles de fiche personnelle « en ligne » restent applicables :

- fiche personnelle pour dirigeants et remplaçants avec qualification
- fiche personnelle pour accompagnateurs (sans aucune formation, uniquement sorties sportives)

**Après chaque transmission d'une fiche personnelle, la plate-forme de gestion Clubée doit être mise à jour sans délai en reprenant les données de la fiche personnelle transmise en ligne.**

**Sont autorisés à être dirigeants LASEP :**

- les membres du personnel enseignant (instituteurs, chargés de cours, instructeurs de natation, deuxièmes intervenants à l'éducation précoce, ...)
- les titulaires d'une autorisation de remplacement
- les étudiants inscrits en études pédagogiques (BScE–uni.lu) en possession d'une autorisation de remplacement\* (Vademecum LASEP)
- les éducateurs gradués et diplômés
- les étudiants (LTPES–éducateurs) à partir de la 2<sup>e</sup> année d'études pédagogiques après prestation d'une leçon témoin

- les titulaires d'un brevet d'État ENEPS et les entraîneurs sportifs qualifiés (sport pour enfants âgés de 3-12 ans) après prestation d'une leçon témoin
- les titulaires de la Formation Initiale LASEP

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, toute personne autorisée à donner des séances d'entraînement LASEP qui ne fait partie ni du corps enseignant ni du personnel des Maisons Relais est obligée de présenter les extraits récents (moins de 30 jours) suivants du casier judiciaire : Bulletins N<sup>os</sup> 3 et 5 avant de commencer les activités LASEP.

### Séances de natation :

Les secrétaires des AS doivent clairement identifier tous les titulaires de séances de natation LASEP et veiller qu'ils disposent du **Brevet Junior Lifesaver de la FLNS (ou équivalent)**.



## Note importante concernant les dirigeants « externes »

**Tout nouveau dirigeant** ne faisant partie ni du corps enseignant ni du personnel d'une Maison Relais **est obligé de présenter les extraits récents** (moins de 30 jours) **suivants du casier judiciaire : Bulletins N<sup>os</sup> 3 et 5 avant de** commencer les activités LASEP.

Les ACCOMPAGNATEURS sont dispensés de cette formalité.

Les secrétaires des AS sont priés de prévenir les personnes concernées et de les inviter à se procurer les documents demandés auprès des instances compétentes ou via [www.myguichet.lu](http://www.myguichet.lu). Les documents sont à transmettre au Secrétariat de la LASEP pour le **30 septembre 2025** au plus tard !

**Il est souligné qu'aucune personne visée par la présente note n'est autorisée à commencer ses activités LASEP sans avoir rempli cette condition.**

## Brevet Junior Lifesaver

Les dirigeants LASEP ou leurs remplaçants assurant le cours de natation sont tenus de disposer d'un brevet élémentaire de sauvetage aquatique (Junior Lifesaver ou équivalent).

**Remarque importante :** Les manifestations du calendrier officiel de la LASEP « Jeux aquatiques » et « Fête de Natation » ne sont pas visées par cette directive.

## Assistance lors des séances de natation LASEP

Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, tout dirigeant titulaire de séances de natation LASEP devra se faire assister par une deuxième personne.

## La fiche des séances d'entraînement hebdomadaires en ligne

La fiche spécifique pour la déclaration des séances d'entraînement hebdomadaires est à compléter en ligne.

**Elle est disponible sur [lasep.lu](http://lasep.lu) à partir du 16 septembre 2025.**

Le CA demande impérativement aux secrétaires des AS de communiquer **toutes les séances hebdomadaires** qui seront accordées par la CF dans les limites des capacités financières disponibles.

**Attention! - Toute séance hebdomadaire qui n'a pas été accordée au préalable ne donne droit à aucune indemnisation quelconque !**

Tous les dirigeants, remplaçants, accompagnateurs ainsi que le secrétaire de l'AS doivent figurer sur cette fiche afin de pouvoir faire valoir leur droit aux indemnisations à déclarer. **Les personnes reprises sur la fiche doivent être exactement les mêmes que celles reprises sur la plate-forme de gestion Clubee.**

**!!! Les séances d'entraînement hebdomadaires prestées de manière irrégulière doivent être spécifiées sur la fiche en mentionnant : « à tour de rôle » !!!**

**P.A.I. (projet d'accueil individualisé) → à demander pour vos propres besoins**

La fiche des séances hebdomadaires est à compléter et à soumettre en ligne pour le 30 septembre 2025 au plus tard.

→ Les mises à jour éventuelles sont à envoyer sans délai moyennant la fiche en ligne **en ne reprenant que les changements à communiquer.**

## Séances d'entraînement hebdomadaires

Trois modes différents pour être rémunéré :

1. moyennant une décharge dans la tâche d'enseignant
2. moyennant des heures supplémentaires
3. moyennant le décompte semestriel de la LASEP, à envoyer au Secrétariat de la LASEP

**Pour les modes 1 et 2 :**

**Veillez contacter Mme Nicole KUHN-DI CENTA pour une demande de décharge MENJE. Ces séances doivent figurer dans l'organisation scolaire après validation par la Commission des Finances.**

Le choix est à indiquer sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires en précisant le jour, l'heure et le nombre de séances.

**Remarque :** Les présences aux manifestations sportives du calendrier officiel sont à déclarer moyennant le décompte semestriel (mode 3).

**Les manifestations sportives qui interfèrent avec la tâche du dirigeant ne doivent pas être déclarées !**



## Directives de la LASEP et du MENJE concernant les séances d'entraînement LASEP

Les enseignants bénéficiant d'une décharge soit dans leur tâche, soit comme heure(s) supplémentaire(s) dans le cadre des activités LASEP, sont obligés de **prester ces séances d'entraînement de façon hebdomadaire**. Ceci implique que les séances d'entraînement ne peuvent ni être regroupées pour compenser d'autres activités éventuelles prestées dans ce cadre, ni être remplacées par des sorties quelconques.

Aucune activité LASEP **ne peut être comptabilisée comme appui pédagogique**.



## Remplacement d'un dirigeant

Tous les remplacements doivent être signalés moyennant le formulaire sur le site LASEP sous la rubrique « formulaire - fiche de remplacement » avant la prestation de la séance en question.

## Activités supplémentaires : Responsabilité

Toute activité dans le cadre de la LASEP (excursions, randonnées, patinoire, escalade,...) qui ne fait partie ni du calendrier officiel de la LASEP ni des séances d'entraînement hebdomadaires accordées par la CF doit obligatoirement être accordée au préalable par la Commission des Finances.

La demande comportera le nom de l'AS, le nom du dirigeant responsable, la date, l'horaire et le lieu d'activité.

Les demandes et toutes les questions y relatives sont à adresser à Monsieur Steve Kimmel, [steve.kimmel@lasep.lu](mailto:steve.kimmel@lasep.lu) ou au (+352) 691 58 77 76.

## Sécurité, santé et bien-être de nos enfants

Pour des raisons de sécurité, de santé et de bien-être de nos enfants, le Conseil d'Administration tient à rappeler l'importance :

- des mesures de **protection contre le soleil**
- du port de **vêtements adéquats** lors des activités sportives
- de l'usage correct de la **ceinture de sécurité** pendant le transport en bus

Pour des raisons de responsabilité et d'assurance, tous les déplacements officiels avec des licenciés de la LASEP sont à effectuer par **bus ou minibus à charge de la LASEP, respectivement de l'administration communale** concernée.

Le personnel de la LASEP n'est pas autorisé à administrer des **médicaments** aux enfants, **sauf si un P.A.I. a été établi** (ou s'il possède une ordonnance médicale avec autorisation par écrit préalable des parents).

Par l'existence de documents autorisant l'administration de médicaments, celle-ci initialement acte médical, est qualifiée comme acte d'aide. Dans une situation d'urgence, il est évident que chacun doit agir en toute âme et conscience et venir en aide à une personne en danger (cf. non-assistance à personne en danger).

Le Conseil d'Administration recommande vivement à tout dirigeant de suivre régulièrement des cours de formation continue en matière de premiers secours. (formation offerte par la LASEP)

Le CA de la LASEP tient à rappeler que les dirigeants sont responsables de leur sécurité et de celle des enfants, notamment en ce qui concerne les **installations et engins sportifs** susceptibles d'être utilisés au cours de la séance.

Le CA de la LASEP recommande vivement aux dirigeants, avant la première séance d'entraînement, de :

- rencontrer le responsable auprès de l'administration communale respective pour se faire présenter les installations sportives et, si besoin en est, se faire expliquer leur fonctionnement ;
- se faire communiquer les coordonnées d'une personne de référence ayant dans ses responsabilités la sécurité des installations et engins sportifs ;
- effectuer avec les enfants un tour des installations sportives afin que ceux-ci se familiarisent avec l'infrastructure.

Avant chaque séance d'entraînement et dès l'arrivée dans le hall sportif, le dirigeant devra contrôler les installations et engins sportifs (position, montage correct, fixation, etc.).

Lorsque le dirigeant constate un défaut ou une défectuosité affectant ledit matériel et qui le rend impropre à son usage, il en avertit le service technique de la commune et s'abstient à l'utiliser aussi longtemps qu'il n'y a pas été remédié.

S'il ne peut être exclu que le matériel défectueux soit susceptible d'être utilisé au cours de la séance, le dirigeant l'annule et en informe, sans délai, le Secrétariat de la LASEP.

### **Prise de contact avec les services de secours 112:**

Le dirigeant LASEP est OBLIGÉ de garantir à tout moment la surveillance du groupe d'enfants lui confié.

1. Contacter à l'immédiat les services de secours au **numéro d'urgence 112**.
2. Avertir la ou les **personnes responsable(s) de l'enfant** concerné.
3. Au cas où aucune personne responsable de l'enfant n'est joignable :

Essayer de contacter

- a. **une personne de confiance** (par exemple du personnel de la Maison Relais)
- b. **une personne de référence de la commune**

Dès la prise en charge de l'enfant par les secouristes, la responsabilité incombe à ceux-ci. Le transport à l'hôpital est assuré par les services de secours même si aucune personne responsable de l'enfant n'est présente.

4. Recontacter la ou les **personnes responsable(s) de l'enfant** en vue de la prise en charge de l'enfant à l'hôpital.
5. Les cas échéant, envoyer la **déclaration d'accident** au Secrétariat de la LASEP sans délai.
6. Tenir le Secrétariat de la LASEP au courant des **suites du cas d'urgence** (p.ex. complications) endéans les 2 semaines.

## Les assurances : AAA et responsabilité civile

Avant d'entamer l'activité LASEP dans les AS, il faut impérativement que :

- chaque enfant participant aux activités soit inscrit sur la licence collective qui doit être dûment validée par le Secrétariat de la LASEP moyennant la plate-forme de gestion Clubee.
- chaque dirigeant, remplaçant et accompagnateur soit inscrit sur la plate-forme de gestion Clubee et sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires (dûment validées par le Secrétariat de la LASEP). Ce n'est qu'en cas d'urgence et de manière provisoire que la fiche personnelle en ligne peut être utilisée.

Le fait de figurer sur ces listes garantit aux concernés d'être couverts par « l'assurance accident » (AAA) et l'assurance de responsabilité civile de la LASEP.

**Les secrétaires des AS sont appelés à tenir à jour les listes précitées. Tout changement doit être communiqué sans délai au Secrétariat de la LASEP!**

**Toutes les factures (médecin, pharmacie, ...) sont d'office prises en charge par l'assurance → le responsable de l'enfant ne paie aucune facture !**

## Accidents et sinistres

Les déclarations d'accident **de chaque sinistre** susceptible d'être pris en charge par l'assurance de la LASEP doivent être introduites d'urgence au Secrétariat de la LASEP, si possible le lendemain de l'accident, **mais au plus tard dans un délai de trois jours**.

**Il va de soi que les victimes des sinistres (enfants et dirigeants) doivent être affiliées à la LASEP et que leur licence doit être dûment validée → licences collectives, plate-forme de gestion Clubee et fiches séances hebdomadaires !**

**À noter** : un enfant qui participe aux activités de deux AS différentes, doit figurer sur les licences collectives des deux AS ! (→ **deuxième licence**)

Les assurances de la LASEP couvrent les **dégâts corporels et matériels** de tous les membres/licenciés aux conditions suivantes :

- l'accident a eu lieu pendant l'entraînement ou l'activité sportive de la LASEP
- l'accident a eu lieu sur le chemin le plus court vers les installations sportives et à une date et une heure correspondant aux activités LASEP
- l'accident s'est produit sous la surveillance d'un dirigeant agréé par le Conseil d'Administration
- l'accident est déclaré au moyen des formulaires de l'Association d'Assurance contre les Accidents (AAA), disponibles sur [lasep.lu](http://lasep.lu)

→ Pour le **personnel d'une AS** - le formulaire à remplir par le **médecin traitant et le concerné** : « **Déclaration d'accident du travail / de trajet** »

→ Pour un enfant licencié LASEP - le formulaire à remplir par le **dirigeant responsable (en concertation avec le secrétaire de l'AS)** : « **Déclaration d'accident scolaire / périscolaire** »

Pour des raisons de responsabilité et d'assurance, tous **les déplacements officiels avec des licenciés de la LASEP** sont à effectuer par bus ou minibus à charge de la LASEP, respectivement de l'administration communale concernée.



## Réunion d'informations pour tous les nouveaux dirigeants

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter tous les nouveaux dirigeants LASEP ainsi que toute personne intéressée à une réunion questions-réponses qui aura lieu

**le 27 septembre 2025 à 10h00 - 11h30**

**Kulturhaus - Kopstal**

**6 Rue de Mersch, L-8181 Kopstal**

**Inscriptions** : Les inscriptions des dirigeants sont à regrouper par les secrétaires des AS.

Le formulaire spécifique pour les inscriptions sera envoyé par courriel le **18 septembre 2025**.

## 20<sup>e</sup> YOUNG WALKERS' DAY (C1 - C4)

jeudi 16 octobre 2025

« Baggerweieren »

5 Breicherwee, L-5441 Remerschen / Schengen

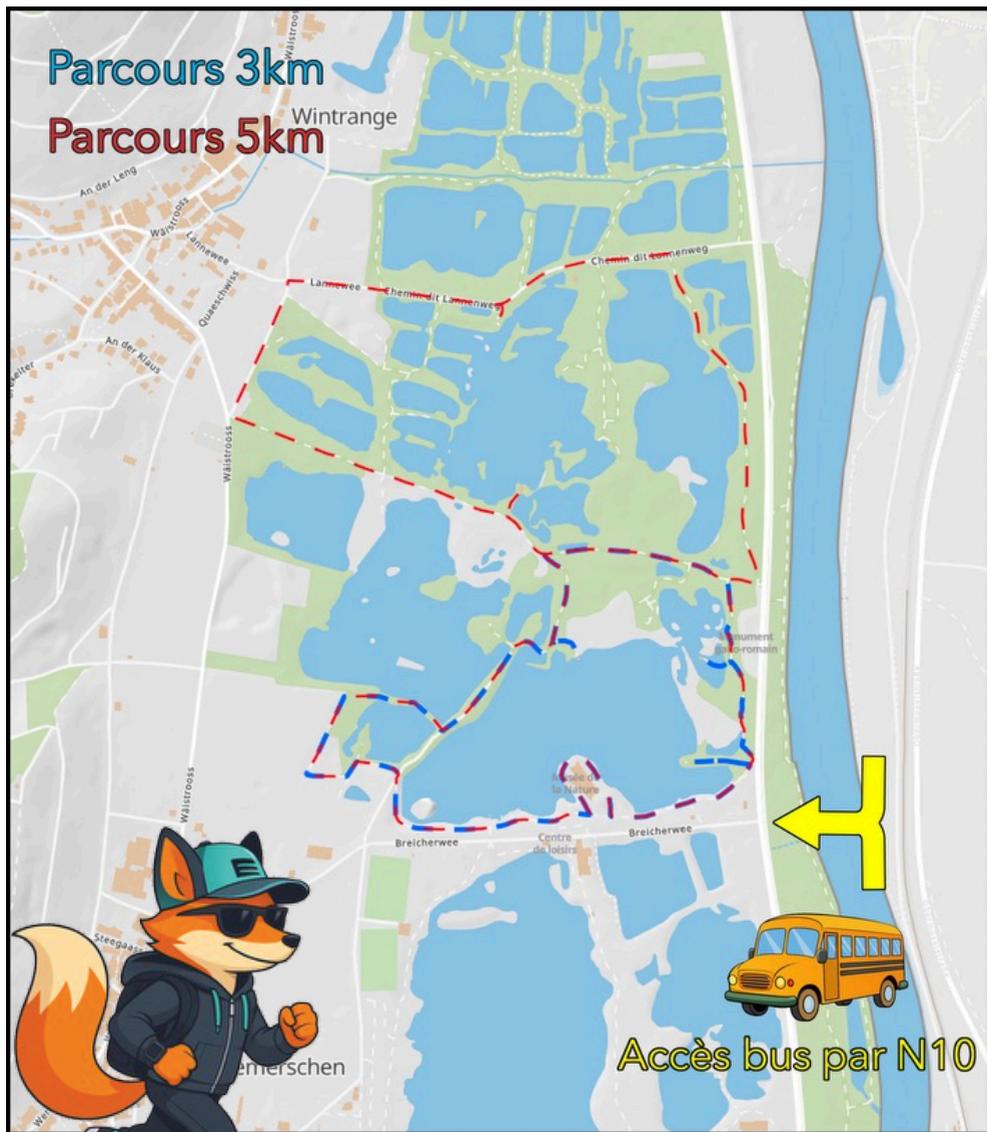


### Déroulement :

- Accueil à partir de 13h45
- Départs entre 14h00 et 15h00
- Deux itinéraires
  - 3 km → itinéraire bleu
  - 5 km → itinéraire rouge  
(carte ci-après)
- Le **dernier départ** pour le circuit de 5 km est fixé à 14h30  
(décision CA du 23 octobre 2019)

**Prise en charge par la CF des intervenants pour l'encadrement des enfants selon la philosophie 8-12-15 de la LASEP.**

**Le transport en bus devra, dans la mesure du possible, être organisé ensemble avec les sections voisines.**



Les inscriptions sont à faire en ligne à partir du mercredi **17 septembre 2025** (18h00)  
jusqu'au **08 octobre 2025** (24h00)

## 39<sup>e</sup> CROSS NATIONAL à Diekirch (C1 - C4)

**mardi 28 octobre 2025**

**Stade municipal de Diekirch**

**Rue Joseph Merten, L-9257 Diekirch**



Tous les détails relatifs à cet évènement d'envergure seront publiés au BIO 2.

Les secrétaires sont dorés et déjà invités à consulter le Recueil des Règlements de la LASEP  
→ à télécharger sur [www.lasep.lu](http://www.lasep.lu) (formulaires et documents).

Les inscriptions sont à faire en ligne à partir du mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 (18h00)  
jusqu'au 15 octobre 2025 (24h00)





## Procédure d'inscription aux manifestations sportives LASEP 2025/2026

La nouvelle procédure d'inscription aux **manifestations sportives sera maintenue pour l'année scolaire 2025/2026**. Toutes les inscriptions sont à faire **exclusivement au mois d'octobre 2025**.

**Du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025**, chaque Association Sportive aura la possibilité de s'inscrire aux manifestations sportives de leur choix (minimum 2, maximum 9) **via le site LASEP** ([www.lasep.lu](http://www.lasep.lu) -> Calendrier -> prochaines manifestations). Il est important que les secrétaires des AS inscrive dès le début un **nombre d'enfants raisonnable et réaliste**.

**6 semaines avant la manifestation**, les secrétaires des AS seront contactés par le Responsable de la CTS et devront **confirmer le nombre de participants** dans un délai de 2 semaines (i.e. 1 mois avant la manifestation).

# LASEP

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES  
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

## FORMATION CONTINUE de la LASEP

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter tous les dirigeants intéressés à la formation suivante :

### « Formation initiale LASEP »

**le samedi 15 novembre 2025 de 09h00 à 12h00 à Esch-sur-Alzette**

**Campus Wobrécken**

**40 Rue Winston Churchill, L-4055 Esch-sur-Alzette**

**Formateurs : Steve MARX, Yannick FRANTZ, Ralf HEILER**

- Cette formation continue sera certifiée par la LASEP.
- Elle est reconnue comme formation continue au personnel SEA.
- À la suite des nouvelles directives du SNJ concernant le personnel du SEA (directives en vigueur depuis le 1er janvier 2022), la demande de validation est à introduire auprès du SNJ par le (la) chargé(e) de direction du SEA.

**Les inscriptions** sont à envoyer à l'adresse électronique [inscriptions@lasep.lu](mailto:inscriptions@lasep.lu) jusqu'au **12 novembre 2025** en indiquant :

**→ AS, nom et prénom, matricule, adresse mail, GSM.**

**Le défaut de réponse lors d'une inscription est considéré comme une validation. La LASEP se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification, rectification ou changement à une inscription qu'elle juge utile avec préavis approprié.**



## FORMATION CONTINUE de la LASEP

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter tous les dirigeants intéressés à la formation suivante :

**« Gestes de premiers secours pendant les séances d'entraînement LASEP »**  
**le vendredi 12 décembre 2025 de 18h00 à 21h00 à Strassen**  
**Maison des Sports (Salle 1)**  
**3 Route d'Arlon, L-8009 Strassen**

**Formateur : Jeff HERR, Instructeur en Secourisme**

- Cette formation continue sera certifiée par la LASEP.
- Elle est reconnue comme formation continue au personnel SEA.
- À la suite des nouvelles directives du SNJ concernant le personnel du SEA (directives en vigueur depuis le 1er janvier 2022), la demande de validation est à introduire auprès du SNJ par le (la) chargé(e) de direction du SEA.

**Les inscriptions** sont à envoyer à l'adresse électronique [inscriptions@lasep.lu](mailto:inscriptions@lasep.lu) jusqu'au **09 décembre 2025** en indiquant :

→ **AS, nom et prénom, matricule, adresse mail, GSM.**

Le défaut de réponse lors d'une inscription est considéré comme une validation. La LASEP se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification, rectification ou changement à une inscription qu'elle juge utile avec préavis approprié.



# Sonne, Action und Spaß

Voller Einsatz beim Schulsporttag in Bridel

**Bridel.** Sonne, Action und Spaß waren die Mottos des diesjährigen Schulsporttages der Grundschulklassen aus Bridel, der in beiden Sporthallen und auch auf dem Außengelände der Schule ausgetragen wurde. Am Tage vor den Pfingstferien setzte das Sportfest sowohl bewegungsorientierte als auch soziale und kreative Akzente und förderte die Teilhabe aller Akteure am Schulleben. In enger Zusammenarbeit mit der Lehrerschaft, der Maison Relais, den lokalen Sportvereinen und externen Sporttrainern konnten die vielen unterschiedlichen Ateliers mit einem hohen Aufforderungscharakter sowohl Kinder als auch Erwachsene begeistern.

Vor rund 25 Jahren wurde der Schulsporttag auf Initiative der Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Fondamental (Lasep) offiziell landes-

weit ins Leben gerufen. Ging es am Anfang der 2000er Jahre dabei vor allem um Fragen der Freizeitgestaltung, so wird Bewegung heute vielfach in einem Atemzug mit dringender Notwendigkeit für gesundheitliches Wohlbefinden und gegen Handysucht genannt. Auch die von Bildungsminister Claude Meisch vor kurzem vorgegebene Devise „Weg vom Bildschirm und hin zu mehr Bewegung“ versteht sich in dieser angestrebten Richtung.

Schulsportexperte und Lehrer Tom Jander war es gelungen, dynamische und motivierende Bewegungseinheiten aufzubauen, welche die Schüler spielerisch grundlegende Elemente des Sports erleben ließen. Der Schulsporttag war ein voller Erfolg und sorgte für viel Spaß und Bewegung.

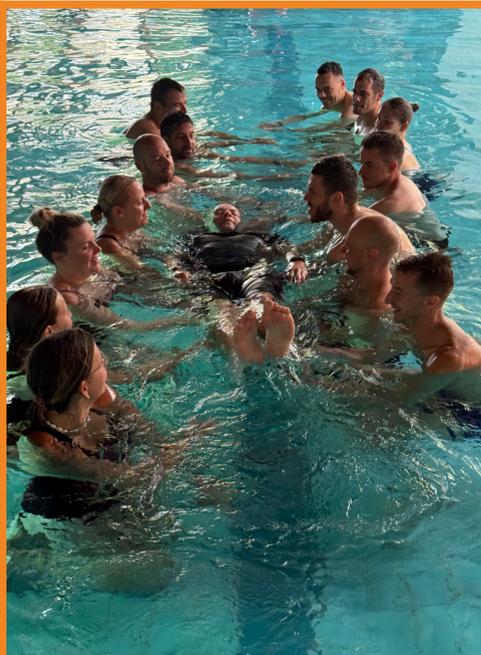
*Charlot Kuhn  
via mywort*



► LASEP Formation – Lintgen | 14.06.2025



► Formation Inhouse Elisabeth – Natation / Wassergewöhnung | 28.06.2025



► Journée des Dirigeants à la Coque | 04.07.2025



► LASEP-Ofschloss – Ville de Dudelange | 05.07.2025



► LASEP-Oftschloss – Junglinster | 11.07.2025



► LASEP-Natation – Ville de Luxembourg | 2025



## Les partenaires de la LASEP



Charles Kieffer  
Group



KONICA MINOLTA

[ck-group.lu](http://ck-group.lu)



Comité Olympique et  
Sportif Luxembourgeois

